



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LOZÈRE

Direction départementale des territoires
Service biodiversité eau forêt

Mende, le 29 JAN. 2018

Attestation de consultation du public

Objet : Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement - Consultation du public

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"

Je soussigné Xavier GANDON, directeur départemental des territoires de la Lozère, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État en Lozère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

Nature et intitulé du projet de texte :

Arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Lozère en 2018

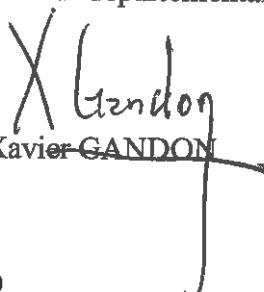
Période de mise à disposition par la voie électronique : du 17 novembre 2017 au 8 décembre 2017.

Lien URL de la publication :

<http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public/Projet-d-arrete-prefectoral-relatif-a-l-exercice-de-la-peche-en-eau-douce-en-Lozere-en-2018>

Trois cent vingt-six contributions ont été recueillies sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.

Le directeur départemental,


Xavier GANDON